

Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
03 décembre 2021	8	1	0	0	3

Vote(s) pour : 8
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 10 décembre 2021

Sous la présidence de Monsieur Julien VICK, Président du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point n° 1 : Modalités de fonctionnement en visio-conférence

Le Comité Syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales,

CONSIDERANT qu'il convient, face à la reprise de l'épidémie de COVID-19, d'organiser le Comité Syndical en mode visio-conférence,

DECIDE

- **DE VALIDER** les modalités de fonctionnement suivantes :

- L'outil TEAMS sera utilisé pour l'organisation du Comité Syndical avec mode d'accès par lien.
- La réunion sera enregistrée sur support vidéo au moyen du logiciel TEAMS
- Pour les points examinés lors de cette réunion, il sera procédé à un appel nominal, par ordre alphabétique. A l'appel de son nom, chaque élu sera invité à indiquer le sens de son vote.

Le Président du SERM

Julien VICK